

ROUGE

BULLETIN DE LIAISON

OCTOBRE 1991

VOL. 9 NO 34

CFIAET
FRANÇAIS

1265 Berri, bur. 930
Montréal (Québec)
H2L 4X4 844-0760

SOMMAIRE

Avant propos	page 2
Rencontre avec le MMSRFP: mission accomplie!	3
L'obligation contractuelle et les programmes d'accès à l'égalité: le Secrétariat à la condition féminine consulte...	6
Tables Education/ Main-d'oeuvre et Accueil/ Références: compte-rendu	9
Les femmes immigrantes, une première réussie!	11
Le plein emploi et la Charte de la formation professionnelle	13
Ça bouge au CIAFT: agenda	16
Le Centre Emersion, une année fructueuse	18



Ho! Boulot, quand tu nous tiens!...

À l'automne, comme d'habitude, c'est la rentrée. C'est aussi le retour à la frénésie qui nous tient toute l'année.

Déjà on fonctionne à plein régime comme si toutes les leçons ou les résolutions estivales tombaient avec les feuilles.

Bref, c'est reparti, on se dirige vers une nouvelle année pour le CIAFT. Eh oui, déjà presque un an depuis le dernier congrès du CIAFT, mémorable pour le petit frisson que nous avons eu lors du vote sur notre position face à l'avenir du Québec.

Le prochain congrès sera probablement mémorable pour une autre raison. En effet, il y aura du nouveau dans la formule du congrès. Ce que je peux vous dire, c'est que dans le contexte actuel difficile, nous avons fait le choix de nous préoccuper de vous, membres du CIAFT.

Je vous souhaite donc, au nom de toutes les membres du conseil d'administration et de l'équipe, un bon retour au boulot. Prenez quand même soin de vous et on se retrouve au congrès.

Martine Bégin
Présidente

M. Bourbeau a écouté avec intérêt l'exposé de Madame Asselin (de l'R des Centres), concernant les problèmes vécus par les femmes monoparentales, prestataires de la sécurité du revenu. Il a néanmoins affirmé, chiffres à l'appui, que la réforme de la Loi de l'aide sociale est un franc succès, ce qui n'a pas manqué de susciter quelques rires sceptiques. Le Ministre a prêté attention à notre analyse en matière de formation professionnelle. Voici les principaux points soulevés:

- La prolifération de la formation sur mesure en établissement (FME) au détriment des Achats directs, résultat d'un accord fédéral-provincial, est une tendance de plus en plus marquée depuis quelques années. Elle a un impact négatif sur la clientèle féminine défavorisée qui fréquente nos services d'employabilité. En effet, elle n'offre pas de reconnaissance, pas de diplôme, ni unité, ni crédit. Elle maintient les femmes dans le statut de citoyennes de seconde zone. Souvent collée aux besoins d'une entreprise donnée, cette formation ne favorise pas la transférabilité des apprentissages. Pour ces raisons, **le CIAFT recommande**

-d'accorder la priorité à la formation qualifiante, celle qui est transférable et reconnue, pour rendre les femmes polyvalentes et compétitives face au marché du travail des années 90;

-de maintenir et d'augmenter les programmes réservés aux femmes (ex: la séquence d'intervention pour les femmes);

-de faciliter l'accès de toutes les femmes à la formation en assouplissant les critères d'admission (ex: les femmes non-prestataires n'ont pratiquement pas accès aux formations subventionnées)

-d'utiliser des facilitateurs comme la reconnaissance des acquis pour permettre l'accès à la formation et les passages d'un niveau à l'autre.

Le CIAFT recommande également d'offrir aux femmes un counselling de formation qui tienne compte de leurs besoins et capacités ainsi que des problèmes particuliers qu'elles rencontrent tant au niveau personnel que collectif.

En ce qui concerne la formation des travailleurs et des travailleuses, le CIAFT recommande d'obliger les employeurs à investir dans la formation de leurs effectifs à l'instar de plusieurs pays d'Europe. Par rapport à cette question, le Ministre est en faveur de la méthode douce: les entreprises auront le choix d'investir ou non dans la formation. C'est laissé à leur discrétion.

Pour dire le chapitre de la formation, nous avons demandé au Ministre de permettre aux groupes de femmes de participer plus activement à l'élaboration des politiques de formation professionnelle. Selon lui, les revendications des groupes de femmes doivent être acheminées au Secrétariat à la condition féminine qui travaille en étroite collaboration avec son Ministère et qui verra à lui transmettre nos doléances.

Finalement, Denise Barville a exposé la situation vécue dans certains SEMO-Femmes en région. Etant dans l'obligation de recevoir des clients de la sécurité du revenu dans une proportion de 75% et, faute de références suffisantes de la part des CTQ, ces SEMO n'atteignent pas les cibles de clientèle fixées par le Ministère. La reconduction de leurs subventions s'en trouve évidemment menacée. La solution qui leur est proposée, c'est l'admission d'une clientèle mixte de prestataires. Le CIAFT considère que cette solution purement administrative est une menace à la spécificité de l'intervention auprès des femmes, intervention adaptée aux femmes et qui a fait ses preuves depuis plusieurs années.

Si ces groupes peuvent prouver qu'ils jouent un rôle préventif auprès des femmes non-prestataires (c'est-à-dire en leur évitant de devenir prestataires) répond le Ministre, la situation pourra être reconsidérée.

Bref, les services existant depuis plusieurs années doivent désormais faire la preuve qu'ils aident vraiment les femmes.

Actuellement, les groupes de femmes sont menacés de perdre des acquis durement gagnés dans les années passées. C'est à nous d'y voir!

A une prochaine fois, Monsieur le Ministre..

Gabrielle Ciesielski
Responsable du dossier "Formation" au CIAFT

1Le réseau québécois porte maintenant le nom de société québécoise de développement de la main-d'oeuvre.

L'obligation contractuelle et les programmes d'accès à l'égalité: le Secrétariat à la condition féminine consulte

Le 27 septembre dernier, à l'initiative de Madame Violette Trépanier, ministre déléguée à la condition féminine, le CIAFT participait à une réunion de consultation sur l'obligation contractuelle et les programmes d'accès à l'égalité. Cette rencontre faisait partie d'une vaste consultation menée par le Secrétariat à la condition féminine, ayant pour but d'identifier les meilleurs stratégies afin d'assurer l'efficacité et l'efficience des PAE et de poursuivre l'action gouvernementale avec les partenaires socio-économiques et les différents groupes impliqués. Participaient aussi à la rencontre des représentantes de la Fédération des femmes du Québec, d'Action Travail des Femmes et du Collectif des femmes immigrantes. Le CIAFT était représenté à cette réunion par Martine Bégin, présidente, Lise Lafrance, secrétaire-trésorière responsable du dossier de l'accès à l'égalité et Lyse Leduc, directrice générale.

En avant-midi, les échanges ont eu lieu avec monsieur Jacques Chamberland, sous-ministre à la justice, responsable de la coordination du comité interministériel responsable de la mise en oeuvre de l'obligation contractuelle. Assistaient à la rencontre, du Secrétariat à la condition féminine, Mesdames Rita Bédard, secrétaire générale associée à la Condition féminine, José Gauvreau, attachée politique, Suzanne Ramsay, Hélène Jolicœur et Christiane Bégin, du Secrétariat. Madame Alice Mercier, du ministère de la justice était également présente.

Monsieur Chamberland a présenté un état de la situation du programme de l'obligation contractuelle. En 1991, quatre vingt-neuf entreprises sont soumises au programme. Huit en sont à la phase d'implantation. Quatre ont perdu leur droit à des contrats ou subventions gouvernementales. Les autres étant soit au stade de l'évaluation, de l'élaboration ou ne se sont pas encore conformées à l'obligation. Un rapport d'étape sera produit en décembre 1991 et une évaluation du programme est prévue pour 1994.

En après-midi, madame Violette Trépanier s'est jointe au groupe du Secrétariat pour discuter plus spécifiquement des programmes d'accès à l'égalité.

Le CIAFT a présenté le point de vue suivant aux représentants-tes gouvernementaux.

PRIORITES CONCERNANT LES PROGRAMMES D'ACCES A L'EGALITE EN 1990-91

Il a été convenu que, afin de maximiser les impacts et de canaliser les énergies, nous devons fixer des priorités. Ces priorités ont été définies à partir de la position du CIAFT adoptée à

l'assemblée générale de novembre 1990: le programme d'obligation contractuelle et le secteur public seront les deux (2) cibles privilégiées.

Toutes deux sous-tendent un retour à la philosophie de base des programmes d'accès à l'égalité, dont le but premier est l'égalité des résultats. Les réels programmes d'accès à l'égalité élaborés doivent donc inclure des mesures de redressement associées à un plan d'action contenant des objectifs quantifiables et un échéancier.

1. Le programme d'obligation contractuelle

Voir à modifier le programme, de telle sorte que:

.les prêts sans intérêts, les prêts ou ententes de services, notamment toutes ententes intervenues à la suite de soumissions ou autrement et toutes les formes d'ententes impliquant des fonds publics soient considérés au même titre que les contrats et subventions du présent règlement.

.l'obligation contractuelle soit déterminée à partir du cumul annuel des ententes financières entre le gouvernement et une organisation.

.l'engagement des entreprises soit rendu public de même que les résultats.

2. Le secteur public

.Faire en sorte que le gouvernement se pose en chef de file en rendant obligatoires les programmes d'accès à l'égalité dans toutes ses structures publiques, parapubliques et péripubliques.

.L'obligation de mettre en place des programmes d'accès à l'égalité dans le secteur public doit s'étendre à la clientèle étudiante dans le milieu de l'éducation (commissions scolaires, CEGEPS, universités) afin d'agir à la source sur les problèmes de concentration et de sous-représentation des femmes sur le marché du travail et ainsi augmenter les bassins de disponibilité de ces dernières.

Recommandations visant à maximiser l'impact de la démarche des programmes d'accès à l'égalité

Tout en considérant pertinente la démarche proposée par la CDP, le CIAFT recommande sa révision dans le but de l'alléger et de la simplifier. A titre d'illustration, il pourrait s'agir d'évaluer les possibilités d'utiliser les analyses de disponibilité effectuées dans des secteurs similaires et connexes et de développer un "guide d'appropriation" pour le milieu concerné.

L'objectif ultime d'un programmes d'accès à l'égalité étant l'égalité en emploi pour les femmes, le CIAFT considère leur participation comme essentielle tout au long du processus, et particulièrement au moment de l'élaboration des plans d'action, de l'implantation des mesures et de la mise en place des mécanismes de suivi.

Considérant que la diffusion de l'information favorise le changement de mentalité, d'attitude et de valeurs nécessaires à l'atteinte de l'égalité en emploi, le CIAFT recommande que l'engagement des organisations dans un programme d'accès à l'égalité soit publicisé tant à l'interne qu'à l'externe, de même que les politiques, plans d'action et résultats obtenus et ce, au fur et à mesure du déroulement du programme d'accès à l'égalité.

La mise en place de mécanismes de suivi et de contrôle des résultats fait partie intégrante des programmes d'accès à l'égalité. Les plans d'action des organisations doivent donc prévoir ces mécanismes de même que les recours possibles en cas de non respect de la politique d'accès à l'égalité.

Le gouvernement doit développer des mécanismes de contrôle autres que ceux basés sur la réception d'une plainte permettant de vérifier le respect des engagements des organisations à mettre en place un programme d'accès à l'égalité ainsi que l'atteinte des résultats.

Les opinions présentés par l'ensemble des groupes ont reçu une écoute attentive de la part de toutes les participantes. Suite à l'ensemble de ces consultations, madame Trépanier présentera au début de 1992 les orientations de son gouvernement en matière de condition féminine.

Lyse Leduc

Tables Education/Main-d'œuvre et Accueil/Références compte-rendu

Les 18 et 19 septembre derniers, les représentantes de la clientèle des femmes aux Tables Education/Main-d'œuvre et Accueil/Références se réunissaient à Longueuil. L'objectif principal de ces deux jours était de faire le point sur la situation des Tables en région et sur quelques dossiers en évolution dans le merveilleux monde de la formation professionnelle.

Il semble que l'ensemble des tables en Accueil/Références vivent présentement en "gel" dû au fait que la CFP vient d'hériter du mandat de fiduciaire dans le dossier. Dans certaines régions, les Centres locaux d'accueil et références (CLAR) retournent à la CFP. Ailleurs, les activités vont continuer comme par le passé, sous la gestion d'une concertation d'organismes qui s'interrogent sur leur véritable rôle. Nous pouvons constater aussi qu'il y a un net déplacement des services vers la clientèle des entreprises et des milieux institutionnels. Qui desservira les adultes dorénavant? Et que dire des services qui ne se concentrent plus que sur la clientèle prestataire? Nous nous inquiétons du sort réservé aux adultes sans prestation: ils voient leur accès aux services diminuer de plus en plus.

Les Tables Education/Main-d'œuvre pour leur part, fonctionnent toujours au compte-goutte. Sauf exception, on s'y réunit peu ou pas et les femmes sont rarement ou jamais invitées à y présenter leurs dossiers. Comme Accueil/Références constituait un des dossiers majeurs de ces Tables, on y cherchera peut-être encore longtemps un objet de concertation régionale. Nous constatons aussi que les femmes membres de ces tables ne reçoivent pas toute la documentation à laquelle les autres partenaires ont accès: nous décidons d'en faire la demande officielle.

Les représentantes ont été très actives dans le dossier des CCR-Femmes. L'objectif est de voir à ce que les femmes soient représentées, comme clientèle avec des besoins spécifiques, dans la structure décisionnelle des CFP. Il semble que partout en province, les administrateurs de CFP ne soient pas contre cette idée mais qu'un avis du MMSRFP considère ces nominations comme prématurées. Devant cette situation, les représentantes ont décidé de s'adresser aux niveaux politiques afin de demander d'intégrer cette représentation des femmes dans les nouvelles structures qui vont régir les CFP. Nous désirons également être consultées sur ces nominations. Nous voulons nous retrouver sur les conseils d'administration des futures Société Régionales (anciennes CFP).

Durant ces deux jours, nous avons pris connaissance du Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, déposé en mars 1991 par le Conseil des collèges. On y recommande des mesures pour redresser la situation de l'éducation des adultes dans ces institutions. On veut que les CEGEPS se concertent pour harmoniser leurs programmes et les recentrer sur les besoins spécifiques des adultes. Il faut que des actions précises rendent le service de reconnaissance des acquis accessible mais aussi... crédible et utilisable. Pour une des auteures du document, Claudine Audet, qui nous le présentait, le chemin de la réussite dans le système collégial, c'est la concertation. Bonne chance aux partenaires! Pour ce qui nous concerne, un comité a été formé pour étudier ce rapport et en faire ressortir les points qui rejoignent nos revendications. Nous pourrons ensuite envoyer une lettre, commentant le contenu du rapport, qui soit fidèle à notre analyse.

Notre Table des représentantes cherche présentement à se structurer pour devenir une partenaire efficace et reconnue pour son expertise. Nous nous réunissons déjà depuis près de cinq ans et nous avons beaucoup évolué depuis. Nous avons réussi à développer une excellente qualité dans nos échanges, chacune de nous est impliquée, nos rencontres sont riches en contenu, les sujets traités sont pertinents et souvent d'avant-garde. Nous considérons que nous avons beaucoup à offrir aux instances décisionnelles concernées par le dossier de la formation des adultes!

Louise Gagnon Lessard

Les femmes immigrantes, une première réussie!

Une première

Le 3 octobre dernier se tenait une rencontre de partage d'expertise entre le CIAFT, certains de ses groupes membres et des groupes de femmes immigrantes.

Cette activité était l'aboutissement des travaux du comité aviseur mis sur pied en juillet dernier et qui était composé Lyse Leduc du CIAFT, de Ginette Busque du CCCSF, d'Amy Néné Barry du Collectif des femmes immigrantes, de Marie-Angela Di Dominico du Conseil du statut de la femme et Nicole Guindon du Centre de femmes de Montréal.

Voici un aperçu du déroulement de cette journée et de ses résultats.

A l'ouverture de la réunion, Lyse Leduc a présenté l'origine de l'organisation de cette journée, les objectifs visés et l'historique du CIAFT. Gabrielle Ciesielski, membre du conseil d'administration, a présenté les principaux dossiers de l'organisme.

Chaque groupe a été invité à faire état de son historique, ses activités d'intégration des femmes au marché du travail et ses liens avec les autres organismes.

Il est ressorti du tour de table que chacun avait des liens surtout avec des agents locaux du milieu, les ministères concernés et d'autres groupes de services aux immigrants et immigrantes. Quelques groupes avaient eu des échanges avec certains groupes d'intégration au travail du CIAFT. Les groupes du CIAFT présents avaient un pourcentage de femmes immigrantes dans leur clientèle.

Des échanges de l'après-midi, il est ressorti les points suivants:

Les principaux besoins identifiés sont:

- L'on a souligné que le problème de la reconnaissance d'équivalences pour les immigrantes est une barrière importante à l'accès à l'emploi
- Besoin des organismes québécois de bien répondre aux besoins de la nouvelle clientèle de femmes immigrantes
- Besoin de pressions politiques

- Besoin d'échanges sur la formation
- Besoin de réflexion sur l'objectif des activités d'intégration
- Besoin d'un groupe qui puisse intervenir au niveau des employeurs
- Besoin de petits projets qui permettent d'entrer dans le système sans qualification
- Besoin d'information pour la référence vers d'autres groupes
- Besoin de réflexion pour une solution plus globale: plein emploi et contact avec les groupes populaires.
- Besoin de réseau pour les immigrantes car elles ne participent à aucun réseau donc ne reçoivent par l'information informelle
- Besoin de partage d'information
- Besoin d'information sur les programmes offerts
- Besoin d'information vis-à-vis des syndicats, que l'on présente comme négatifs au niveau des groupes immigrants.

Les pistes de solutions suivantes ont été identifiées

- Créer un niveau de solidarité
- Continuer et élargir la concertation
- Organiser une nouvelle rencontre sur un thème précis
- Maintien du comité aviseur au CIAFT

L'ensemble des groupes convient qu'une participation au congrès du CIAFT ou une participation à ses structures serait intéressante pour les deux parties. L'on conduit qu'il ne s'agit pas d'être représentée mais d'être présente.

Le comité d'organisation est satisfait des résultats de cette journée et entend continuer son travail. Une deuxième rencontre est prévue pour janvier 92.

Lyse Leduc

Le plein emploi et la charte de la formation professionnelle

Le 17 septembre dernier, le Comité sur le plein emploi organisait une demi-journée de formation sur le sujet. Mesdames Ginette Dussault et Ruth Rose nous ont entretenues sur le sujet dans une vision féministe. Par des exemples venus des pays qui ont des stratégies de plein emploi, nous avons pu découvrir une vue d'ensemble de la situation des femmes.

L'exposé très clair de nos conférencières a amené les participantes à quelques réflexions et recommandations:

Il faut favoriser un taux plus élevé de syndicalisation au Québec.

Il faut s'entendre pour qu'ensemble, nous revendiquions des congés parentaux plus substantiels.

Les groupes de femmes doivent se rapprocher des groupes communautaires et chercher à faire des alliances avec d'autres groupes présents afin de renforcer nos prises de position lorsque nous siégeons à des tables telles les tables nationales et régionales du Forum pour l'emploi.

Nous ne devons jamais oublier dans nos représentations que nous défendons les dossiers femmes et pour ce, nos revendications sont toujours justifiées.

Il est apparu très clair aux participantes que le CIAFT doit élaborer sa propre politique sur le plein emploi. En nous référant aux dossiers que nous défendons depuis longtemps: l'équité salariale, les congés parentaux, l'accès à l'égalité, etc, nous pourrions les défendre sous la lunette du plein emploi.

Le Comité sur le plein emploi a donc été chargé d'élaborer, en collaboration avec nos conférencières, cette politique de plein emploi pour les femmes. Ce document pourra être véhiculé aux différentes instances, tables et comités, là où des décisions se prennent.

Merci aux 31 femmes qui ont participé à cet atelier et merci tout particulièrement à Ginette Dussault et Ruth Rose pour leur éclairage dans ce dossier.

Denise Banville

Nous reproduisons sur la page suivante la Charte de la formation professionnelle, telle que rédigée par le Forum pour l'emploi.

CHARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Recommandations et plan d'action du Forum pour l'emploi

Août 1991

Charte de la formation professionnelle

Dans la poursuite de son objectif général de promotion et de développement de l'emploi, le Forum pour l'emploi invite ses partenaires et tous les acteurs socio-économiques du Québec à s'engager activement dans un indispensable processus de revalorisation de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre, s'inscrivant dans la perspective du développement d'une culture de la formation et de l'adaptation continues de la main-d'oeuvre dans toutes les régions du Québec.

Le Forum pour l'emploi propose à cette fin l'adoption d'une charte de la formation professionnelle s'articulant autour des quatre principes suivants:

1. L'accès de tous et de toutes à un diplôme d'études secondaires, générales ou professionnelles.
 2. L'accès à une formation professionnelle répondant aux besoins des secteurs d'avenir et des métiers en demande.
 3. L'accès au recyclage et à la formation continue en cours d'emploi.
 4. L'accroissement des investissements des entreprises dans le développement des ressources humaines.
-
-

Recommandations et plan d'action

1. Le Forum pour l'emploi recommande à tous ses partenaires:

- 1.1 d'initier, de s'associer et de s'engager dans des activités de promotion et de sensibilisation visant à contrer le décrochage scolaire et à revaloriser l'éducation et la formation de base auprès des jeunes et de leurs parents;
- 1.2 de renforcer, d'accroître et d'accélérer les campagnes de promotion auprès des jeunes et de leurs parents visant à revaloriser et mieux faire connaître les avantages et possibilités offertes par la formation professionnelle secondaire et collégiale;
- 1.3 de s'engager dans des actions concrètes et concertées pour développer des liens plus étroits entre les milieux de la formation, de l'éducation et du travail, notamment par l'implantation de formules de stage, d'alternance étude-travail et d'apprentissage;
- 1.4 de favoriser la mise en commun des ressources, des compétences, des expertises et des équipements de chacun afin d'assurer, en entreprise comme en institution, l'accès à une formation professionnelle qualifiante et transférable au meilleur coût possible pour l'ensemble de la société;

- 1.5 de s'engager conjointement, et en collaboration avec les gouvernements, dans une campagne de promotion pour la formation et le recyclage en entreprise, qui permettrait de mettre en valeur les expériences réussies, de faire connaître les résultats et les rendements obtenus, et de diffuser un instrument comptable pour mesurer l'effort de formation des entreprises. Suite à une évaluation des progrès accomplis au cours des deux prochaines années, la question sera alors examinée de nouveau afin de reconsidérer la pertinence d'instaurer ou non des mesures de nature plus coercitive.



2. À l'égard des gouvernements, le Forum pour l'emploi:

- 2.1 réitère aux deux niveaux de gouvernement la nécessité pour le Québec d'avoir le contrôle exclusif de toutes les interventions en matière de formation professionnelle sur son territoire; exige du gouvernement du Québec qu'il maintienne fermement la position qu'il a adoptée en ce sens; et recommande de négocier dans les plus brefs délais des arrangements administratifs qui permettront au Québec d'exercer ce contrôle, sans attendre le résultat des négociations constitutionnelles;
- 2.2 presse le gouvernement du Québec de déposer pour consultation auprès des partenaires, un projet de politique de la formation professionnelle et de décider dans les plus brefs délais de la façon par laquelle il compte harmoniser ses propres interventions, actuellement réparties entre plusieurs ministères;
- 2.3 recommande au gouvernement du Québec:
 - de rendre plus flexibles les critères d'accès aux programmes de formation professionnelle;
 - d'implanter un système de reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels;
 - d'aménager des passerelles pour faciliter la transition entre la formation professionnelle et la formation générale lors du passage du secondaire au collégial et du collégial à l'universitaire;
 - de donner un mandat clair aux maisons d'enseignement à l'égard du développement de liens plus étroits avec les milieux de travail, notamment par l'implantation de formules de stage, d'alternance étude-travail et d'apprentissage;
- 2.4 appuie la mise sur pied par le gouvernement du Québec de mécanismes favorisant la synergie et la concertation des partenaires dans le développement des mesures actives du marché du travail, aux niveaux local, régional et national.



3. Le Forum pour l'emploi s'engage enfin:

- 3.1 à faire connaître et à mettre en valeur, dans le cadre de ses prochaines activités, les expériences de partenariat les plus réussies concernant la formation professionnelle de la main-d'oeuvre et la relation entre les milieux de l'éducation et du travail;
- 3.2 à produire d'ici novembre 1991 un guide ou un contrat-type visant à encourager et faciliter la négociation d'ententes locales et régionales de stages, respectant les intérêts et les spécificités des différentes parties concernées.

Le Bouge au CIAFT: Agenda

AOÛT 1991

- 5** C'est la reprise des activités au CIAFT. Jacinthe, Christiane et Lyse échangent des souvenirs et des photos. L'une de la Chaîne présidentielle dans les Montagnes Blanches, l'autre du Lac Guilbaut dans Portneuf et la dernière du Lac Simon dans l'Outaouais.
- 7** Nous recevons, de France, Madame Dominique Sinner du Centre d'information pour le droit des femmes de Montpellier.
- 20** Pendant que notre présidente est en France, le conseil d'administration tient sa réunion de la rentrée.
- 27** Réunion du comité aviseur sur l'organisation de la journée d'échange avec les groupes de femmes immigrantes.
- 29** Christiane Miville-Deschênes se rend à Québec pour rencontrer des personnes du Ministère de l'Éducation, du Secrétariat à la condition féminine et du Ministère du Travail au sujet du projet "Les métiers d'avenir, vous connaissez?", sur lequel elle travaille.

SEPTEMBRE

- 9** Réunion du comité organisateur du congrès, animée par Marie-Claude Martel
- Lise Lafrance accepte l'invitation du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, qui tient une discussion en table ronde sur les mesures à prendre relativement à la Loi sur l'équité en emploi.
- 16** Rencontre de concertation initiée par le FRONT (Femmes regroupées en options non traditionnelles) pour l'organisation d'un colloque provincial qui veut rassembler les femmes qui agissent dans le non traditionnel. Lyse Leduc y participe.
- 17** Réunion du comité Action-continuité sous la responsabilité de Gabrielle Ciesielski et Martine Bégin.

En après-midi, à Longueuil, quelques 31 membres participent à la session de formation

sur le plein emploi, organisée par Denise Barville.

Cette année, la fête de Lyse Leduc est reportée au 23.

18 A Sherbrooke, en soirée, un hommage est rendu à Diane Lemieux, coordonnatrice au Regroupement des CALACS, récipiendaire du premier prix Justice. Environ 500 femmes de la région de l'Estrie sont présentes. Lyse Leduc participe au panel à titre de collègue et amie de Diane.

18-19 A Longueuil, les représentantes régionales aux tables Education/Main-d'oeuvre et Accueil/Références se forment, s'informent et agissent.

A Montréal, Marie-Claude Martel se rend à la réunion de la Coalition sur l'équité salariale.

25 Jacinthe Mc Cabe assiste à la réunion du Groupe des 13.

26 Réunion du comité aviseur sur la rencontre avec les femmes immigrantes, animée par Lyse Leduc.

Réunion du comité de parrainage du Forum pour l'emploi. Lyse Leduc s'y rend. Le tonnerre et les éclairs, du 40e étage de la Place Desjardins, c'est impressionnant!

27 Martine Bégin, Lise Lafrance et Lyse Leduc représentent le CIAFT à la rencontre de consultation organisée par madame Violette Trépanier sur les programmes d'accès à l'égalité et l'obligation contractuelle.

30 septembre et 1er octobre

Au Colloque international Travail-Formation, Formation-Travail, organisé par l'Université de Sherbrooke, Gabrielle Ciesielski et Lyse Leduc vont à la fois s'informer et informer.

30 Lancement de la publication de la thèse de doctorat de Ginette Legault sur les programmes d'accès à l'égalité. Christiane Miville-Deschênes y représente le CIAFT.

OCTOBRE

- 2** L'Association des Banquiers canadiens présente une vue d'ensemble des efforts déployés par l'industrie bancaire en équité en emploi. Les représentants-tes des divers groupes cibles sont invités-es à faire des commentaires. Lyse Leduc participe à la réunion présidée par Suzanne Girard de la Banque Nationale.
- 3** Rencontre avec les représenantes des groupes de femmes immigrantes. Gabrielle Gesielski et Lyse Leduc y présentent le CIAFT.
- 9** Réunion à Québec du comité plein emploi. Denise Banvielle, Diane Fugère et Lyse Leduc rencontrent Ginette Dussault, économiste de l'Université Laval.
- 10** Conseil d'administration à Québec
- Christiane Miville-Deschênes rencontre à nouveau des personnes du Secrétariat à la condition féminine et du MEQ.
- 22** Réunion de la Coalition en faveur de l'équité salariale. Lyse Leduc y participe.
- 24** Lyse Leduc est heureuse de pouvoir enfin participer à une réunion du Groupe des 13.

Le Centre Emerson: une année fructueuse

Baie-Comeau, 16 septembre 1991

L'année 1990-91 aura été une année fructueuse pour le Centre Emerson Manicouagan. Dans un premier temps, le Centre annonçait la signature d'une entente avec la Société Canadienne de Métaux Reynolds, Limitée. Cette entente garantit l'augmentation d'embauche de femmes dans des métiers non traditionnels à son usine de Baie-Comeau. Au moment de la signature, 6 femmes occupaient des postes temporaires dans différents départements. En septembre 1991, ce sont 44 femmes qui travaillent sur des postes, soit permanents ou temporaires.

Dans un deuxième temps, le Centre Emerson signait également une entente avec Hydro Québec région Manicouagan. Le but de l'entente est de favoriser l'embauche de 15 femmes, pour le printemps 1992, dans un corps de métier où la présence des femmes est peu significative soit électricienne d'appareillage.

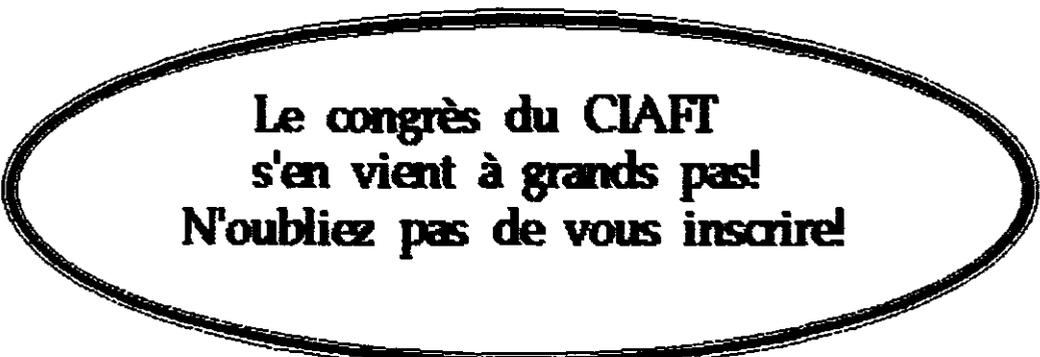
Le Centre Emersion a contracté avec le Ministère Emploi et Immigration Canada l'obtention d'un programme d'intégration professionnelle, volet Réintégration. Ainsi, le Centre a procédé à l'acquisition d'un cours du Centre Régional d'éducation des adultes intitulé Electromécanique de systèmes automatisés.

Pour la première fois de son existence, le Centre Emersion coordonne la préparation et la formation professionnelle adaptée aux besoins de la main-d'oeuvre spécialisée d'une entreprise. La formation des futures électriciennes d'appareillage s'échelonne sur une base de 52 semaines. Ainsi, ayant débuté en mai dernier, elle se terminera en mai 1992.

Depuis ses débuts, le Centre Emersion cherche constamment à innover dans la recherche de stratégies d'intervention pertinentes et efficaces en matière d'intégration des femmes sur le marché du travail. Ces stratégies visent non seulement l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail mais également l'apport qualitatif consistant à de meilleures conditions de travail qui permet ainsi aux femmes d'accéder à des carrières d'avenir!

Le Centre Emersion a la ferme conviction que les femmes franchiront ainsi un pas important vers les emplois spécialisés nécessaires au virage technologique contemporain. Qui plus est, ce type d'emploi, longtemps dévolu exclusivement aux hommes, devient ainsi accessible aux femmes.

Johanne Beaulieu
Tél.: 418-296-6388



**Le congrès du CIAFT
s'en vient à grands pas!
N'oubliez pas de vous inscrire!**